



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Le **VINGT-SEPT NOVEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **21 novembre 2025**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET (arrivée en cours de séance), Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

Secrétaire de séance : Jean-François POISSON.

2025-60

Modification du tableau des effectifs - suppression de postes.

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2011-24 du 18/04/2011 créant l'emploi permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/06/2011,

Vu la délibération n°2020-71 du 15/10/2020 créant l'emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (21.89/35^{ème}) avec effet rétroactif au 01/09/2012,

Vu la délibération n°2021-27 du 29/04/2021 créant l'emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01/06/2021,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial rendu le 24/11/2025,

Dans le cadre d'une mise à jour du tableau des effectifs, il est proposé au Conseil municipal, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, de :

- **Supprimer**, dans la filière animation, l'emploi permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet, créé par délibération n°2011-24 du 18/04/2011,
- **Supprimer**, dans la filière technique, l'emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (21.89/35^{ème}), créé par délibération n°2020-71 du 15/10/2020,
- **Supprimer**, dans la filière technique, l'emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet, créé par délibération n°2021-27 du 29/04/2021.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les modifications proposées.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



Le secrétaire de séance,

Jean-François POISSON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF Poisson', is written below the name.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :